



UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

CTE – 021M  
C.P. – Quelle cible de  
réduction d'émissions  
de gaz à effet de serre  
à l'horizon 2020

MÉMOIRE DE L'UMQ  
PRÉSENTÉ À  
LA COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

COMMISSION PARLEMENTAIRE :  
*LE QUÉBEC ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES – QUELLE CIBLE DE RÉDUCTION  
D'ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE À L'HORIZON 2020 ?*

Le 4 novembre 2009

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PRÉSENTATION DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC .....</b>	<b>4</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>5</b>
<b>LE GROUPE D'EXPERTS INTERGOUVERNEMENTAL SUR L'ÉVOLUTION DU CLIMAT (GIEC).....</b>	<b>5</b>
<b>LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES : UN ENJEU MUNICIPAL MAJEUR .....</b>	<b>7</b>
<b>MESURES PROPOSÉES DE RÉDUCTION D'ÉMISSIONS DE GES .....</b>	<b>9</b>
<b>1. Un système de plafonnement et d'échanges de droits d'émission en GES pour         les secteurs industriels et ceux de la production thermique d'électricité .....</b>	<b>10</b>
<b>2. Une augmentation de la redevance sur les hydrocarbures .....</b>	<b>12</b>
<b>3. L'achat de crédits à l'étranger.....</b>	<b>13</b>
<b>DES IDÉES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES.....</b>	<b>14</b>
<b>Transport collectif, l'intermodalité et la mobilité durable.....</b>	<b>15</b>
<b>Bâtiments durables .....</b>	<b>18</b>
<b>Agriculture.....</b>	<b>19</b>
<b>Gestion des matières résiduelles .....</b>	<b>21</b>
<b>Revitalisation des terrains contaminés.....</b>	<b>22</b>
<b>Adaptation aux changements climatiques .....</b>	<b>23</b>
<i>Impacts des changements climatiques .....</i>	<i>24</i>
<i>Rôle de la gestion municipale .....</i>	<i>24</i>
<i>Occupation et habitation du territoire.....</i>	<i>25</i>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>27</b>

## **ANNEXES**

**Annexe I : Résolution sur les changements climatiques**

**Annexe II : Résolution – Environnement – bâtiments durables**

**Annexe III : Résolution – Programme Biométhanisation – Gouvernement fédéral**

**Annexe IV : Résolution – Terrains contaminés – Programme ClimatSol**

## **PRÉSENTATION DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

À la fois expression de la diversité et de la solidarité municipale et interlocutrice privilégiée auprès de ses partenaires, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) représente, depuis sa fondation en 1919, les municipalités de toutes tailles dans toutes les régions du Québec. Elle est un regroupement municipal qui favorise l'entraide dans l'ensemble du milieu, d'abord en soutenant la prise en charge de son action au plan régional par ses dix-sept caucus régionaux, mais aussi en permettant à ses membres de travailler sur la base de leurs affinités et d'avoir une voix sur toutes les instances politiques et dirigeantes.

La structure de l'UMQ, par ses caucus d'affinité, est le reflet de la mosaïque municipale québécoise avec ses communautés métropolitaines, ses grandes villes, ses villes d'agglomération, ses municipalités de centralité, ses municipalités locales et ses MRC.

En plus de contribuer, par des représentations pertinentes et constructives auprès du gouvernement, à l'amélioration continue de la gestion municipale, l'UMQ dispense une gamme variée de services conçus expressément pour ses membres, adaptés à leur réalité et à la spécificité de leurs besoins. Elle se veut également un carrefour de la réflexion municipale québécoise et favorise à cette fin la formation des élus municipaux et la diffusion de l'information, notamment par le biais de son site Internet (*www.umq.qc.ca*), de son bulletin électronique quotidien *Carrefour Municipal*, de ses *Info Express*, de sa revue *URBA*, de ses Assises annuelles et de son salon *Quartier municipal des affaires*. L'UMQ est de plus un agent privilégié de communication entre les gouvernements et les municipalités.

La mission de l'UMQ consiste à contribuer au progrès et à la promotion de municipalités démocratiques, dynamiques et performantes, dédiées au mieux-être des citoyens.

## **INTRODUCTION**

L'Union des municipalités du Québec (UMQ) est heureuse de prendre part à la commission parlementaire de la Commission des transports et de l'environnement sur les changements climatiques et la cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'horizon 2020. Le résultat des travaux de cette commission pavera la voie au positionnement québécois en vue de la Conférence de Copenhague sur le climat, prévu en décembre 2009. Cette titanesque négociation internationale devrait donner lieu à de nouveaux objectifs de réduction des GES pour la période post-2012, en termes d'atténuation des émissions de GES, d'adaptation aux impacts des changements climatiques, de transferts technologiques et de niveaux de financement.

Grâce à ses investissements en hydroélectricité et à l'énergie éolienne, le Québec détient un des meilleurs bilans en matière d'émission de GES en Amérique du Nord. Le Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques (PACC), la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015, le Plan d'ensemble en efficacité énergétique et la Politique québécoise de transport collectif permettront de réaliser, d'ici 2012, des réductions de GES à moindre coût. Au-delà de 2012, force est de constater que les réductions supplémentaires exigeront des investissements publics et privés de taille ainsi que des changements comportementaux à l'échelle de la société québécoise, afin d'atteindre la cible choisie par le gouvernement.

## **LE GROUPE D'EXPERTS INTERGOUVERNEMENTAL SUR L'ÉVOLUTION DU CLIMAT (GIEC)**

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat<sup>1</sup> (GIEC) « conclut que le réchauffement climatique est sans équivoque et il constate déjà la fonte massive

---

<sup>1</sup> Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) regroupe 4 000 des plus grands spécialistes mondiaux. Le GIEC a été récipiendaire du prix Nobel en 2007 pour l'ensemble de son œuvre qui vise à évaluer les risques liés aux changements climatiques, d'en cerner les conséquences possibles et d'envisager d'éventuelles stratégies d'adaptation et d'atténuation.

des glaces, une élévation du niveau moyen de la mer ainsi que des impacts sur une multitude d'écosystèmes. Le GIEC affirme que l'émission de GES, au rythme actuel ou à un rythme plus élevé, pourrait avoir des conséquences brusques ou irréversibles sur le système climatique. Depuis la parution de son premier rapport en 1990, les manifestations du réchauffement climatique se concrétisent à un rythme encore plus accéléré que l'avait initialement anticipé le GIEC. »<sup>2</sup>

Au Sommet sur les changements climatiques des Nations Unis, qui a eu lieu à New York en septembre dernier, le GIEC a fait part aux décideurs mondiaux de six hypothèses scientifiques inquiétantes résultant de leurs travaux <sup>3</sup>:

1. Disparition possible de la glace de mer dans la dernière partie du 21<sup>e</sup> siècle;
2. Augmentation de la fréquence des chaleurs extrêmes, des canicules et des précipitations abondantes;
3. Augmentation de l'intensité des cyclones tropicaux;
4. Diminution dans les ressources en eau, en raison des changements climatiques dans beaucoup de secteurs semi-arides, comme le Bassin méditerranéen, l'ouest des États-Unis occidentaux, l'Afrique du sud et le nord-est du Brésil;
5. Élimination possible de la couche de glace du Groenland et hausse du niveau de la mer d'environ 7 mètres;
6. Approximativement 20 à 40 % d'espèces connues vont probablement connaître un risque accru d'extinction, si le réchauffement mondial dépasse 1,5 à 2,5 °C.

Le secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, a pour sa part conclu ce Sommet en soulignant qu'il restait peu de temps pour agir à l'intérieur de la fenêtre d'opportunités permettant d'éviter des changements climatiques catastrophiques dans les décennies à venir, et pour assurer l'avenir des générations futures.

---

<sup>2</sup> Document de consultation, Le Québec et les changements climatiques : Quelle cible de réduction de gaz à effet de serre à l'horizon 2020?, octobre 2009, page 1.

<sup>3</sup> Allocution du Dr R. K. Pachauri, Chairman, GIEC, 22 septembre 2009, Sommet sur les changements climatiques, New York.

## **LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES : UN ENJEU MUNICIPAL MAJEUR**

Certains programmes gouvernementaux ou paragouvernementaux du Québec offrent aux municipalités l'option intéressante et immédiate pour engager une stratégie d'efficacité énergétique relativement, entre autres, à la consommation d'hydrocarbures. En fait, un nombre croissant de municipalités s'engagent dans la voie de l'efficacité énergétique, la lutte aux GES et l'adaptation aux changements climatiques par l'entremise d'une multitude de projets (achat de voitures hybrides, modernisation des infrastructures comme les arénas, les usines de traitement d'eau potable et usées, la valorisation des matières organiques, etc.).

Néanmoins, les municipalités québécoises demeurent vulnérables aux changements climatiques. Elles figurent au premier plan dans la lutte aux émissions de GES. C'est pourquoi l'UMQ a décidé d'agir proactivement dans ce dossier.

De 2003 à 2006, l'Union initiait avec l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie (AQME) le programme GES-Énergie municipalité (GESEM) pour inciter les municipalités du Québec à dresser un bilan de leurs émissions (caractérisation des infrastructures, des équipements et des flottes de véhicules) et à élaborer un plan de réduction en matière de gestion de l'énergie et d'émission de GES.

Rappelons qu'en 2006, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) lançait la stratégie énergétique du Québec 2006-2015, *L'Énergie pour construire le Québec de demain*. Pour la première fois, le gouvernement s'engageait à mettre de l'avant un plan d'ensemble couvrant tous les marchés et toutes les formes d'énergie. Pour ce faire, il a mandaté l'Agence de l'efficacité énergétique pour réaliser le *Plan d'ensemble en efficacité énergétique* (PEEE). Le projet du PEEÉ a été soumis à la Régie de l'énergie et l'UMQ y a défendu les intérêts de ses membres. Elle a, entre autres, fait valoir que les municipalités devraient être considérées comme un segment de marché spécifique.

Puis, en 2007, l'UMQ adoptait une résolution sur les changements climatiques (Annexe I). Cette résolution a été diffusée auprès des municipalités québécoises afin de soutenir la mobilisation des conseils municipaux, eu égard aux actions à poser par rapport au phénomène des changements climatiques. Par cette résolution, l'Union s'engageait à élaborer un projet de partenariat et un programme de financement avec le gouvernement du Québec qui encourage et aide les municipalités québécoises à :

- Entreprendre, si ce n'est déjà fait, des démarches pour connaître leur bilan d'émissions de GES, élaborer un plan d'action pour les réduire et prendre des mesures pour s'adapter aux changements climatiques;
- Se fixer, dans la gestion de leurs responsabilités, un objectif similaire à celui du Québec (énoncé dans le Protocole de Kyoto), soit de réduire de 6 % les émissions de GES par rapport au niveau de 1990 et ce, d'ici 2008 à 2012 ;
- Favoriser des stratégies d'aménagement du territoire qui prennent en compte les changements climatiques et soutiennent le transport collectif et les modes de transport alternatifs.

Dans cette foulée, deux programmes, issus du PACC, spécifiquement destinés aux municipalités, aux municipalités régionales de comté (MRC), aux régies intermunicipales et aux conseils d'agglomération, ont été créés, soit le programme *Climat municipalités* et *Coupez les moteurs*. Rappelons que *Climat municipalités* est doté d'une enveloppe budgétaire globale de dix millions \$ et permet au milieu municipal de réaliser un bilan des GES sur son territoire, un plan d'action visant à les réduire et un plan d'adaptation aux changements climatiques. Il se termine le 31 décembre 2011 et, à ce jour, une vingtaine de municipalités y participent. *Coupez les moteurs*, quant à lui, encourage les municipalités à se doter d'une réglementation sur la marche au ralenti des véhicules et à réaliser un plan de communication à cet égard dans leur localité. Une dizaine de municipalités se sont inscrites au programme et de manière générale, au Québec, 43 % de la population est régie par un règlement municipal comportant un ou des articles sur la marche au ralenti des véhicules. Il coule de source qu'en ce qui concerne les changements climatiques, le milieu municipal doit avoir accès à des outils et à des ressources sur une base permanente.

En 2007-2008, l'Union a poursuivi ses efforts en réalisant une étude sur les crédits compensatoires et la réduction des émissions de GES pour le secteur municipal.

Au printemps 2008, l'UMQ lançait sa *Politique de mobilité et transport durables*<sup>4</sup>. Cette politique fournit des réflexions et des outils très concrets et efficaces pour réduire les GES liés au transport des personnes et des marchandises. Elle favorise des stratégies d'aménagement du territoire qui prennent en compte les changements climatiques et qui soutiennent le transport collectif et les modes de transport alternatif. Elle sensibilise aussi le gouvernement du Québec à la nécessité d'adopter une politique, un plan, une stratégie de mobilité et de transport durables destinés à orienter l'ensemble des initiatives prises sur le territoire québécois et à en assurer la cohérence et la pérennité.

Nous avons également consacré des ateliers politiques à la mobilité et au transport durables de même qu'à la thématique du changement climatique, en plus de parapher deux ententes partenariales avec Hydro-Québec et Gaz Métro au chapitre de l'efficacité énergétique. Mentionnons au passage, que les Assises annuelles 2008 et 2009 de l'UMQ ainsi que les forums de formation respectaient les normes « zéro déchet et carbone neutre ».

## **MESURES PROPOSÉES**

Les quatre cibles de réduction des émissions de GES en 2020 envisagées par Québec sont les suivantes :

- Une cible de réduction de 10 % sous le niveau de 1990 – correspondant à la cible régionale de la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada;

---

<sup>4</sup> <http://www.umq.qc.ca/publications/article.asp?ID=33269>

Le concept de mobilité durable est basé sur des objectifs de prospérité économique, de qualité de vie et de protection de l'environnement. Cette approche vise « l'optimisation de l'usage de tous les modes de transport, isolément ou en combinaison : modes de transport collectif (trains, métro, bus, taxi) et modes de transport individuel (voiture, vélo, marche). *Livre vert : Vers une nouvelle culture de la mobilité urbaine, (2007) Commission des communautés européennes.*

- Une cible de réduction de 12 % sous le niveau de 1990 – cible équivalant à la cible régionale de la Western Climate Initiative (WCI)<sup>5</sup> appliquée au Québec, soit 15 % sous le niveau de 2005;
- Une cible de réduction de 15 % sous le niveau de 1990 – soit la cible adoptée par l'Ontario en 2007;
- Une cible de réduction de 20 % sous le niveau de 1990 – soit l'objectif du plan d'action Climat-énergie adopté par les pays membres de l'Union européenne.<sup>6</sup>

Le document de consultation identifie trois mesures clés en matière de lutte contre les changements climatiques, soit :

### **1. Un système de plafonnement et d'échanges de droits d'émission en GES pour les secteurs industriels et ceux de la production thermique d'électricité**

Tel que mentionné dans le document de consultation :

« Les systèmes de plafonnement et d'échanges sont reconnus comme étant un instrument efficace permettant de réduire les émissions de GES à un moindre coût. C'est pourquoi un élément-clé des mesures proposées est la mise en place d'un tel système au Québec. Le gouvernement est déjà habilité à créer un tel système en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement. »

Rappelons qu'en tant que membre du WCI et de la *Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada*<sup>7</sup>, le Québec s'est engagé à atteindre des cibles de réduction régionales de GES et, notamment, la mise en place d'un système de plafonnement et d'échanges de droits d'émission de GES.

---

<sup>5</sup> Le Québec, la Colombie-Britannique, le Manitoba et l'Ontario participent à titre de membres partenaires de la WCI. La Nouvelle-Écosse et la Saskatchewan y sont membres observateurs, p. 10, document de consultation, *Le Québec et les changements climatiques – Quelle cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020?*, octobre 2009.

<sup>6</sup> Les États-Unis ont une cible de 18,5 %; le Japon, 25 %; le Royaume-Uni, 34 %; la Suède, 40 %.

<sup>7</sup> Elle est formée des gouverneurs des États de la Nouvelle-Angleterre (Connecticut, Maine, Massachusetts, New Hampshire, Rhode Island, Vermont) et des premiers ministres du Québec et des provinces atlantiques (Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard).

En juin 2009, dans le cadre de la WCI, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité le projet de loi 42<sup>8</sup> qui lui permettra de réglementer l'encadrement des émissions québécoises de GES en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Ainsi, les émetteurs de plus de 10 000 tonnes de GES par an (industries et municipalités) devront déclarer leurs émissions. Celles qui dépassent les 25 000 tonnes devront payer en proportion de leur dépassement, notamment, en achetant des crédits d'émission aux entreprises qui auront réduit leurs GES. Les seuils officiels devront être confirmés par règlement. Même les petits émetteurs pourront se lancer dans les réductions de GES pour obtenir des crédits d'émission qu'ils peuvent ensuite revendre aux grands émetteurs sur un marché volontaire qui existe déjà.<sup>9</sup> Le gouvernement fédéral entend aussi mettre en place un système de crédits compensatoires avec des cibles moins ambitieuses.<sup>10</sup>

L'UMQ est ouverte à l'instauration d'un système de plafonnement et d'échanges de droits d'émission en GES. La conjoncture économique actuelle semble dicter l'adoption de cibles contraignantes, à long terme, pour donner aux entreprises la chance de réduire leurs émissions de GES en limitant l'impact sur leur viabilité financière et leur compétitivité. Surtout, dans l'éventualité où le gouvernement envisage de hausser la redevance sur les carburants et combustibles fossiles pour les secteurs des transports et des bâtiments.

L'Union, pour son usage interne, a commandé en 2007, une analyse des potentiels des crédits compensatoires et réductions de GES pour le secteur municipal au Québec. Bien que la mise en place d'un tel système soit très complexe à l'échelle québécoise, les municipalités qui souhaitent participer à ce système, après une analyse de risques et d'opportunités exhaustive devraient, selon nous, avoir la possibilité de le faire.

---

<sup>8</sup> Le projet de loi 42 modifiant la *Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives en matière de changements climatiques*.

<sup>9</sup> À titre indicatif, une tonne de GES valait 1,05US \$ le 10 juin 2009 à la Chicago Climate Exchange. La Bourse du carbone de Montréal, en partenariat avec celle de Chicago, permet aux entreprises d'échanger des droits d'émission de gaz carbonique.

<sup>10</sup> Encadrement des émissions de GES au Québec : Le projet de loi 42 pour les nuls, Le journal Métro, 11 juin 2009.

## **2. Une augmentation de la redevance sur les hydrocarbures**

La taxe verte ou redevance sur les carburants et combustibles fossiles (essence, diesel, mazout, gaz naturel) est aujourd'hui fixée à 1 cent le litre. Les quatre cibles de réduction des émissions de GES envisagées par le gouvernement du Québec feraient augmenter l'essence dans l'ordre de 3,7 cents; 4,4 cents; 8,5 cents et 12,7 cents. Cela aura indubitablement des effets sur les revenus des ménages et les coûts de production des entreprises. Par exemple, un ménage ayant deux véhicules et utilisant le chauffage à l'électricité verrait sa facture augmenter de 131 \$; 153 \$; 297 \$ et 446 \$, selon la cible choisie. Pour atténuer les effets d'une hausse de cette taxe sur les ménages et les entreprises, le gouvernement envisage la mise en place de programmes en matière d'efficacité énergétique et de substitutions par des énergies propres, en plus d'une réduction possible du fardeau fiscal financée par les surplus dégagés par les revenus de vente des droits d'émission et/ou d'une augmentation de la redevance sur les hydrocarbures.

L'UMQ considère effectivement que des mesures seront nécessaires pour atténuer les impacts de cette taxe verte sur les plus démunis, les municipalités et les entreprises. En outre, nous sommes d'avis qu'une grande vigilance de la part du ministère des Finances sera nécessaire à cet égard pour éviter que ces allègements fiscaux et programmes spéciaux, selon la cible retenue, n'en demeurent pas à l'étape de vœux pieux. Ils doivent se concrétiser selon un calendrier précis et transparent pour l'ensemble de la société. De toute manière, à l'instar des municipalités, le gouvernement devra composer avec l'augmentation des coûts engendrés par la hausse des prix du carburant. De plus, dans son programme de développement des technologies vertes, il va de soi qu'une attention particulière doit être accordée à l'utilisation des « carburants verts » afin qu'ils en viennent à représenter une source d'économie.

L'augmentation pressentie de la taxe verte sur les carburants et combustibles fossiles devra nécessairement contribuer à financer des mesures concrètes en faveur de la cible de

réduction de GES retenue. En ce sens, un financement accru du transport collectif permettrait de mener à bien une foule de projets municipaux visant à améliorer les réseaux ruraux et urbains existants et à en développer de nouveaux.

Le transport collectif et l'intermodalité<sup>11</sup> sous toutes ses formes jouent un rôle fondamental dans la mobilité durable, l'environnement (diminution de GES et de consommation de ressources non renouvelables), le développement économique (échanges commerciaux) et la qualité de vie citoyenne. Une récente étude de l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ) démontre que, chaque jour, les systèmes de transport en commun des cinq grandes régions urbaines du Québec évitent l'émission de près de 2 000 tonnes de CO<sub>2</sub> et permettent d'économiser près de 800 000 litres d'essence. En substance, le transport collectif et la mobilité durables, constituent des passeports pour l'aménagement et le développement durables. Nous y reviendrons dans notre mémoire à la section *Idées pour lutter contre le changement climatique*.

### **3. L'achat de crédits de réduction à l'étranger**

L'UMQ considère que l'achat de crédits de réduction à l'étranger doit faire partie de la stratégie adoptée par le gouvernement du Québec, sans en constituer la principale mesure. Il coule de source que le Québec doit prioriser la poursuite de sa démarche territoriale en matière de lutte contre les changements climatiques par l'instauration d'actions structurantes en ce sens.

Avec l'achat de tels crédits, nous y voyons là une occasion pour le Québec de faire des choix d'investissements qui refléteront un effort de solidarité avec les pays émergents et en développement. En effet, les discussions pré-Copenhague font ressortir un fossé

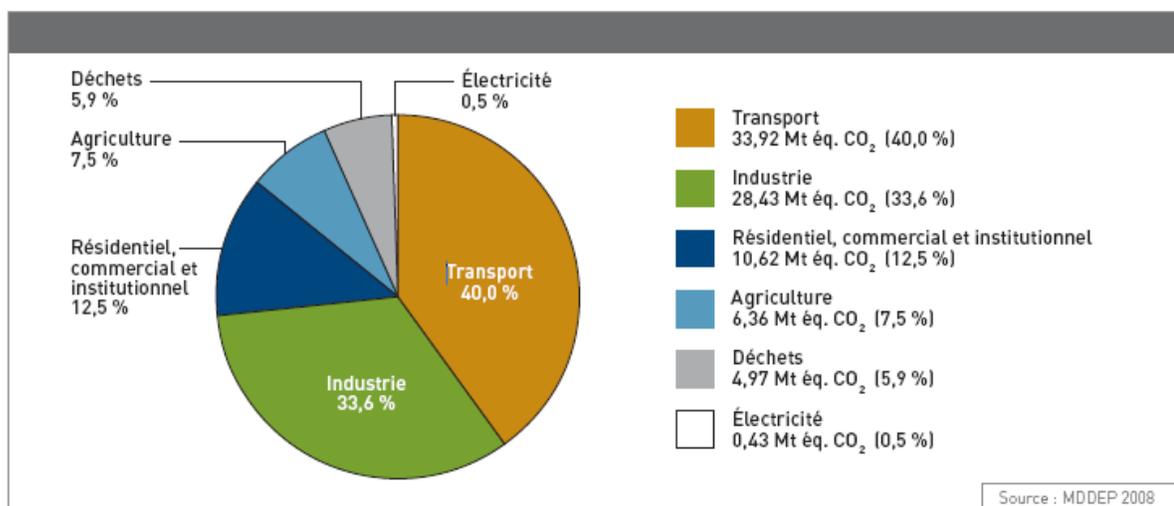
---

<sup>11</sup> Définition de l'intermodalité : concept d'organisation des déplacements intégrant le changement modal dans la chaîne de transport des personnes ou des marchandises. Un trajet incluant un changement de l'automobile, à la marche, à un bus, puis à un métro, ou d'un camion à un bateau, puis à un train, sont des exemples constituant un parcours modal.

grandissant en matière de changements climatiques entre les pays industrialisés et ceux en voie de développement.<sup>12</sup> À cet égard, le principal défi de la communauté internationale consiste à trouver des manières de permettre l'essor d'économies vertes et durables qui prennent en compte la lutte aux GES. Rappelons que l'« accord de Copenhague doit être acceptable, tant pour les nations industrialisées que pour les pays en développement, tout en assurant l'atteinte du niveau de stabilisation des concentrations de GES préconisé par le GIEC »<sup>13</sup>. Le défi des pays en développement est de prioriser l'éradication de la pauvreté et le développement durable en intégrant la lutte au réchauffement de la planète et l'adaptation aux changements climatiques.

## DES IDÉES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La répartition des émissions de GES par secteur d'activités au Québec en 2006 va comme suit :



L'UMQ a plusieurs idées pour appuyer la contribution municipale dans l'atteinte de la prochaine cible de réduction d'émissions de GES et de lutte contre les changements climatiques.

<sup>12</sup> Protocole de Kyoto : la position du Canada dénoncée à Bangkok, Journal Métro, 13 octobre 2009.

<sup>13</sup> Document de consultation Le Québec et les changements climatiques – Quelle cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020?, p. 8.

## **Transport collectif, l'intermodalité et la mobilité durable**

Le PACC consacre annuellement 60 % du budget global de 1,55 milliard dédié à la mise en œuvre de mesures de réduction d'émissions de GES dans le transport des personnes et des marchandises. Le développement du transport collectif et de l'intermodalité sous toutes ses formes permettra de diminuer notre consommation de ressources non renouvelables, de diminuer notre dépendance envers le pétrole et, ultimement, de diminuer nos émissions de GES. Pour le transport des marchandises, il faut optimiser l'utilisation des équipements et des infrastructures portuaires et ferroviaires afin d'accroître la part modale du transport non routier. Sachant que le secteur des transports est le principal émetteur de GES avec 40 % des émissions totales au Québec, il est donc essentiel d'encourager son développement de manière durable et d'y investir.

Avec sa *Politique de mobilité et de transport durables*, l'Union fait valoir que les municipalités et les MRC sont des agents de première ligne dans ce domaine. D'une part, parce qu'elles sont notamment responsables, au premier chef, de l'aménagement du territoire ainsi que de l'application des lois et règlements en rapport avec certains aspects du secteur. Elles jouent également un rôle clé en matière de mobilité par les choix qu'elles font à titre de pourvoyeuses de services à la collectivité. Par ailleurs, les municipalités devraient constituer le niveau de référence privilégié de la mise en œuvre de la mobilité durable, puisque c'est à l'échelle de leur territoire que se définit une part essentielle des enjeux auxquels nous sommes confrontés, dont celui concernant les changements d'habitudes en regard des déplacements de proximité.<sup>14</sup>

Les municipalités participent largement au déploiement de la mobilité et du transport durables. En 2007, ce sont plus de 1,2 G\$ qui ont été dépensés pour le transport collectif au Québec. Cependant, la contribution financière du milieu municipal a atteint un niveau qu'il serait impossible de surpasser. De 29 % qu'elle était en 1992, lors de la réforme du cadre fiscal québécois, elle est passée à 38 % en 2005 puis aujourd'hui à plus de 50 %

---

<sup>14</sup> Tiré du chapitre 4 : Les municipalités et leur rôle, *Politique de mobilité et de transport durables*, p. 55.

dans certaines municipalités en matière de financement du transport collectif. Au total pour l'année 2008, c'est plus de 600 millions de dollars qui ont été investis par les seules autorités organisatrices de transport (AOT).

Pourtant, la Politique québécoise du transport collectif intitulée, *Pour offrir de meilleurs choix aux citoyens*, fixe comme objectif une augmentation de 16 % de l'offre de service, établie pour arriver à créer une hausse de 8 % de l'achalandage du transport en commun. Pour atteindre ces objectifs de développement du transport collectif, il faudra y mettre les moyens.

L'atteinte d'une véritable mobilité et d'un transport collectif durable, passe par les ressources qu'on y consacre. C'est pourquoi, il est essentiel d'investir dans leur développement partout au Québec tant dans les municipalités à caractère rural qu'urbain. L'énoncé de vision de la *Politique de mobilité et de transport durables* résume ce qui doit motiver toute cette démarche systématique :

« Le présent engagement du monde municipal vise le développement d'une nouvelle culture de la mobilité et du transport qui repose en particulier sur un équilibre renouvelé entre les modes de transport des personnes et des marchandises, une réduction de la dépendance à l'automobile, une amélioration de la sécurité, une accessibilité accrue à des transports collectifs abordables, disponibles et fiables, une utilisation optimale des innovations technologiques et logistiques, une diminution de la consommation énergétique, ainsi qu'une réduction des impacts environnementaux et des nuisances, dont ceux associés à l'émission des gaz à effet de serre. »

Par ailleurs, les besoins de financement en transport collectif se situent à deux niveaux : d'une part, en infrastructures pour rattraper le sous-financement passé et, d'autre part, en soutenant adéquatement l'augmentation de l'offre de service en assurant un financement stable des besoins d'exploitation. Par exemple, au-delà de l'ajout d'autobus, il faut mettre

en place des mesures et des incitatifs complémentaires comme des voies réservées aux autobus, la location de vélos, la combinaison de services, des pistes cyclables sécuritaires, des stationnements incitatifs, des environnements sécuritaires favorisant la marche, etc.

Au cours des dernières décennies, les infrastructures publiques, notamment celles en transport, ont subi un sous-financement chronique. Selon certaines estimations, les besoins de financement en matière d'immobilisations pour le transport collectif sont de plus de 7 milliards de dollars pour les 7 prochaines années (2009-2015), soit plus d'un milliard de dollars par année pour les infrastructures seulement.

Mais cette transition vers la mobilité pour tous est confrontée à certains paradoxes. En effet, comme le souligne Jean-Pierre Orfeuil<sup>15</sup>, directeur de l'Institut d'Urbanisme de l'Université de Paris-XII :

« Du point de vue de l'environnement, il vaudrait mieux... qu'on se déplace assez peu. Or, du point de vue social, les plus démunis doivent pouvoir se déplacer davantage qu'aujourd'hui. Enfin, du point de vue économique, les échanges doivent être favorisés. La mobilité durable est un compromis entre ces impératifs antagonistes. »

Compte tenu des besoins croissants de financement dans le transport collectif, les revenus supplémentaires obtenus par une hausse de la taxe verte sur les hydrocarbures devront nécessairement servir à bonifier et à améliorer les programmes existants ayant un horizon de long terme, tels que le Fonds Vert et le transfert de la taxe sur l'essence. En ce qui a trait au Fonds Vert, ses revenus ont totalisé 355 millions de dollars en 2008, dont 203 millions provenant de la mesure sur les redevances des carburants<sup>16</sup>. Des 203 millions de dollars, 130 millions ont été distribués aux cinq programmes en transport collectif dédiés à l'amélioration des services.

Il est donc urgent de concilier nos modes de vie et une mobilité plus éthique, plus « durable », ce qui implique de nombreux acteurs, dont le gouvernement, qui a un rôle

---

<sup>15</sup> Cité des Sciences et Avenir (2002). *Les bolides verts*, no 669.

<sup>16</sup> Rapport annuel de gestion 2008-2009 du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

important à jouer pour assurer des changements dans nos attitudes face à l'usage de l'automobile. Il faut tout mettre en œuvre pour faire émerger une nouvelle offre de transport durable au Québec et faire évoluer l'état d'esprit des gens à l'égard de la mobilité. Les investissements massifs dans le transport collectif (autobus, métro, autopartage, taxi, train, avion) sont un pas dans la bonne direction, sans compter qu'ils contribuent à la productivité nationale, à la création d'emplois et à la qualité de vie.

Le transport collectif représente une réponse à des enjeux de société, qu'ils soient environnementaux, sociaux ou économiques. Le gouvernement doit donc en assurer un financement stable, prévisible, suffisant, équitable et à long terme.

### **Bâtiments durables**

En ce qui a trait au secteur des bâtiments, le document fait référence aux pistes de solutions suivantes <sup>17</sup> :

- Des réductions additionnelles passent inévitablement par un aménagement urbain plus dense et multifonctionnel, le tout combiné à une approche intégrée en matière de production et de consommation d'énergie;
- Mise en place de programmes additionnels d'efficacité énergétique, de gestion de la demande, de subventions et crédits d'impôt à la construction de bâtiments résidentiels et commerciaux intelligents.

Consciente que les municipalités du Québec veulent saisir les opportunités offertes par les bâtiments durables et les différentes certifications écologiques, l'UMQ a adopté le 19 juin dernier une résolution visant à sensibiliser le gouvernement au fait qu'il doit encourager la construction de bâtiments durables (Annexe II). L'Union demande ainsi au gouvernement de créer des programmes d'incitatifs financiers qui encourageraient le milieu municipal à mettre des projets de l'avant comme à Sainte-Martine et à Gatineau pour ne citer que ces deux exemples. Qui plus est, le magazine URBA de l'Union a

---

<sup>17</sup> Document de consultation, p. 18.

consacré son numéro d'août-septembre 2009 aux bâtiments durables<sup>18</sup>. En substance, plusieurs avantages peuvent inciter une municipalité à encourager la construction durable, telles :

- La diminution des coûts de traitement de l'eau et les risques d'inondation;
- La diminution des coûts liés à la construction et à l'entretien des réseaux;
- La diminution des îlots de chaleur urbains et l'amélioration de la qualité de vie;
- La diminution des coûts de gestion des matières résiduelles;
- L'augmentation des crédits de carbone;
- L'augmentation des revenus fonciers.

L'utilisation, dans les règles de l'art, du bois provenant de l'industrie forestière québécoise pour la construction ou la rénovation de bâtiments peut être un excellent moyen d'allier développement durable, développement économique local et réduction d'émissions de CO<sub>2</sub>. Dans son quatrième rapport, le GIEC souligne la contribution tangible du bois de construction à la réduction des GES.

### **Agriculture**

« En agriculture, la plupart des émissions de GES sont de nature biologique résultant principalement de la digestion des animaux, de la gestion des fumiers et des sols agricoles. »<sup>19</sup>

Il y a aussi une réflexion globale à faire sur la manière dont on pourra assurer la sécurité alimentaire du Québec à l'avenir, et ce, de manière durable. L'autosuffisance alimentaire est sans contredit une cible à atteindre. Dans cette perspective, une plus grande flexibilité des mécanismes existants de mise en marché des produits afin de saisir les opportunités de développement de chacune des régions du Québec est à privilégier. Le développement des circuits courts de distribution est, à cet égard, d'une importance capitale pour le monde municipal, si ce n'est qu'en termes d'occupation dynamique et durable du territoire. Il faut limiter le transport des aliments. N'oublions pas que le Québec est un

---

<sup>18</sup> URBA, août-septembre 2009, vol. 30/numéro 3, Bâtiments durables : Les municipalités prennent le *LEED*.

<sup>19</sup> Document de consultation, Le Québec et les changements climatiques : Quelle cible de réduction de gaz à effet de serre à l'horizon 2020?, octobre 2009, page 19.

vaste territoire et que les distances à parcourir pour la distribution des aliments peuvent atteindre 3 000 kilomètres. Les impacts sont importants en termes de production de GES et de coûts de transport, dans le contexte de l'augmentation du coût du pétrole.

Dans le cadre de son plan d'action sur le suivi des recommandations de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et l'agroalimentaire québécois (CAAAQ), l'UMQ a participé aux chantiers de travail mis en place qui conduiront à l'élaboration d'une politique agricole et agroalimentaire québécoise. L'UMQ a déjà fait valoir au gouvernement qu'elle appuie une telle politique et a demandé qu'elle comprenne un volet territorial axé sur l'appui du développement régional, l'occupation et l'habitation du territoire. L'UMQ a aussi fait valoir que cette politique doit aligner solidement le développement agricole et agroalimentaire sur des objectifs concrets de développement durable.

En résumé, d'un point de vue municipal et de développement régional, le développement agricole et agroalimentaire devra pour l'avenir, s'orienter vers :

- Une agriculture diversifiée et de proximité;
- Des pratiques agricoles contribuant à l'amélioration de l'environnement;
- Le maintien des entreprises agricoles et agroalimentaires en région;
- Des produits de qualité et de plus en plus santé.

L'UMQ partage la vision proposée par la CAAAQ qui est celle d'une agriculture plurielle, ouverte aux formes variées, d'une agriculture et d'un territoire agricole multifonctionnel résolument tourné vers le développement durable. Elle recommande ainsi une application élargie de l'écoconditionnalité à l'ensemble du soutien gouvernemental. L'atteinte des cibles de réduction d'émissions de GES pourrait être intégrée aux critères permettant de calculer les contributions gouvernementales écoconditionnelles.

La vision renouvelée de l'agriculture et de l'agroalimentaire que propose la CAAAQ inclus fortement et sur plusieurs plans le monde municipal. Cette vision d'avenir se

transpose dans un cadre d'occupation dynamique du territoire où le milieu municipal devient un intervenant de premier plan.

### **Gestion des matières résiduelles**

La Politique québécoise à venir de la gestion des matières résiduelles devrait mettre l'emphase sur la valorisation de la matière organique et entraîner la deuxième génération de plans de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour les municipalités et les MRC.

En 2020, le *Règlement sur l'élimination et l'incinération des matières résiduelles* (REIMR) et le *programme Biogaz* auront permis de diminuer les émissions du secteur des matières résiduelles de 71 % sous le niveau de 1990. Des réductions additionnelles sont possibles en réduisant la quantité de matières résiduelles organiques dirigées à l'enfouissement.

Cette année, l'UMQ a demandé et obtenu du gouvernement du Québec la mise en place d'un nouveau programme pour les infrastructures de valorisation des matières organiques. Elle a adopté une résolution à cet égard, afin que le *programme de biométhanisation*<sup>20</sup> soit rendu accessible rapidement aux municipalités ainsi que la création d'autres programmes d'infrastructures de valorisation biologique des matières organiques pour les municipalités qui ne pourront pas profiter du programme de biométhanisation (Annexe III).

Soulignons au passage une problématique qui reste à résoudre, soit celle de la valorisation des boues d'épuration et de fosses septiques. En effet, le coût de la gestion des biosolides représente annuellement environ 50 % des coûts d'exploitation associés à

---

<sup>20</sup> La biométhanisation est un procédé de traitement des matières organiques résiduelles par fermentation en absence d'oxygène. Le processus de dégradation biologique s'effectue dans un digesteur anaérobie. Les produits résultant de la digestion anaérobie sont le biogaz (qui peut être utilisé pour remplacer des carburants et des combustibles fossiles) et le digestat (qui peut être soit, épandu directement pour fertiliser et amender les sols, soit utilisé sous la forme de compost).

la gestion des eaux usées et n'a pas les mêmes impacts en termes d'émission de GES, selon la méthode choisie (épandage, enfouissement ou incinération)<sup>21</sup>.

Pour appuyer les municipalités dans leur recherche des meilleures solutions technologiques, l'Union a publié un *Lexique des technologies de traitement des matières résiduelles*.

Du côté industriel, plusieurs technologies sont en développement. Citons, le projet Innovente inc. qui vise à créer une nouvelle bioénergie, fabriquée à partir de matières organiques résiduelles. Ce programme bénéficie de l'appui du MRNF et du *Programme Technoclimat* de l'Agence d'efficacité énergétique qui découle du PACC.<sup>22</sup>

### **Revitalisation des terrains contaminés**

Le *programme ClimatSol* du MDDEP, qui a suivi le *Programme ReviSol*, favorise l'intégration aux projets de développement d'éléments ayant un impact sur la réduction des émissions de GES et sur l'efficacité énergétique des bâtiments. Le Programme est doté d'une enveloppe budgétaire globale de 50 M\$ sur trois (3) ans. Il vise à récupérer les usages des terrains contaminés et à contribuer directement à la priorité de lutte aux changements climatiques à la faveur d'une aide financière gouvernementale.

Cependant, le budget alloué au *programme ClimatSol* prend fin le 31 mars 2010. Il a permis de financer une soixantaine de projets de réhabilitation. Par contre, la durée d'un projet de réhabilitation d'un terrain contaminé, de sa conception à sa réalisation, peut s'échelonner sur plusieurs mois ou années selon son ampleur. Dans ce contexte, les municipalités doivent avoir accès à des mesures permanentes et récurrentes. L'UMQ a demandé au gouvernement, en septembre dernier, de reconduire et de bonifier le programme *ClimatSol* afin d'accélérer la réhabilitation des terrains contaminés. Par

---

<sup>21</sup> Le Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME) a mis en ondes, en octobre 2009, les résultats d'une importante étude sur les boues municipales et l'émission de gaz à effet de serre (GES).  
[http://www.ccme.ca/ourwork/waste.fr.html?category\\_id=137](http://www.ccme.ca/ourwork/waste.fr.html?category_id=137)

<sup>22</sup> Bioénergie – 3 M\$ pour un projet novateur, 5 octobre 2009, Portail Québec.

conséquent, l'Union offre sa collaboration au MDDEP pour moduler les critères du programme ClimatSol afin de le rendre davantage accessible aux municipalités. (Annexe IV).

### **Adaptation aux changements climatiques**

Les États-Unis, l'Union européenne, la Chine investissent des sommes records dans le développement d'une économie verte et renouvelable pour réduire leur dépendance au pétrole et être compétitifs en matière d'innovation technologique. Le Québec a un rôle à jouer dans l'émergence d'une économie basée sur les énergies renouvelables.

Comme l'a souligné le premier ministre du Québec, le 2 octobre dernier, lors de son passage en Californie au Governor's Global Summit – On the Road to Copenhagen :

« Aujourd'hui, tous les gouvernements doivent travailler ensemble et partager les meilleures pratiques afin de protéger l'environnement. La crise économique que nous traversons offre l'occasion de rebâtir l'économie en prenant en considération l'environnement et en s'appuyant sur les technologies dans ce secteur. »

Nous sommes tout à fait en accord avec une accélération du développement des technologies vertes et un programme d'exportation des technologies renouvelables québécoises à l'étranger. À cet égard, le MRNF a annoncé, le 28 août 2009, la mise sur pied d'une équipe spéciale sur les nouvelles énergies vertes et renouvelables et la mise en place du *Programme d'aide au développement des technologies de l'énergie verte*. L'équipe spéciale produira un rapport à l'hiver 2010 dont l'objectif sera d'orienter les différents moyens d'action que le gouvernement entend déployer pour soutenir adéquatement le développement des nouvelles énergies vertes et renouvelables. Le *Programme d'aide au développement des technologies de l'énergie verte*, d'une durée de deux ans et d'un budget de 8 M\$, a pour but, quant à lui, de stimuler les activités de recherche et d'innovation, de favoriser la démonstration de nouvelles technologies de l'énergie verte et de contribuer au développement des entreprises et à la création d'emplois. Il couvrira des secteurs tels que les éoliennes et les hydroliennes, l'énergie

solaire et la géothermie, l'hydrogène, les bioénergies et les technologies liées aux véhicules électriques.

### *Impacts des changements climatiques*

Les changements climatiques ont et continueront d'avoir des impacts, entre autres, sur la santé humaine, l'économie, l'environnement et les infrastructures. Le rapport Stern<sup>23</sup> sur les coûts des changements climatiques est catégorique : l'impact des changements climatiques sur l'économie mondiale sera plus important que celui des deux guerres mondiales réunies ou de la grande dépression des années 30, mais investir dès maintenant contre les effets du réchauffement éviterait des coûts colossaux. Le GIEC abonde dans le même sens.

Au Québec, on prévoit, une augmentation du nombre de phénomènes climatiques extrêmes : des canicules plus longues et plus chaudes, une hausse des inondations et des sécheresses, des feux de forêts, l'arrivée d'espèces envahissantes qui menacent les lacs et les infrastructures, la résurgence des cyanobactéries, des infestations d'insectes et le dérèglement du cycle de gel-dégel. Tout cela affectera l'économie québécoise dont plusieurs secteurs dépendent de l'exploitation, la transformation ou l'utilisation des ressources naturelles.

### *Le rôle de la gestion municipale*

Conséquemment, ces conditions météorologiques extrêmes et les changements climatiques radicaux qui sont prévus, influenceront les municipalités à plusieurs égards, et ce, tant du côté des collectivités, de la gestion de l'eau, des activités socio-économiques tributaires de certains milieux terrestres et aquatiques, de l'entretien et du renouvellement des infrastructures (ponts, routes, égouts, bâtiments, parcs et espaces verts), de l'aménagement du territoire que de l'élaboration de plans d'urgence.

---

<sup>23</sup> Rapport commandé par le gouvernement britannique à l'ancien économiste en chef de la Banque mondiale, Sir Nicolas Stern parut en octobre 2006 sur les coûts des changements climatiques.

Les municipalités disposent maintenant de plusieurs leviers d'action pour réduire les émissions de GES générées par leurs propres activités institutionnelles : l'efficacité énergétique (bâtiments), la gestion de la flotte de véhicules (voitures hybrides, carburants de remplacement : éthanol, biocarburants), la gestion des sites d'élimination, la valorisation des déchets et des biogaz, le traitement des boues, des lisiers et de la biomasse agricole et forestière, l'adoption d'un règlement pour contrer les effets de la marche au ralenti des véhicules. Dans une perspective plus large, le monde municipal peut jouer de son influence pour favoriser le transport collectif, les modes de transport alternatifs, l'aménagement du territoire. Ceci étant dit, les municipalités devront posséder des outils à court et à long terme ainsi qu'être dotées de ressources financières bonifiées et pérennes.

#### *Occupation et habitation du territoire*

Il existe un consensus selon lequel l'aménagement du territoire serait une des clés de voûte du développement durable et de la lutte contre les changements climatiques. De plus en plus d'initiatives à ce sujet se concrétisent un peu partout sur la planète, telle la démarche « Better streets and Better neighbourhoods », pilotée par le directeur de l'urbanisme de la Ville de San Francisco, John Rahaim.<sup>24</sup>

L'Orientation 6 : Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée de la *Stratégie québécoise de développement durable* devra prendre en compte les nouvelles cibles retenues par Québec en termes de réduction d'émissions de GES et l'inéluctable adaptation aux changements climatiques. En effet, les schémas d'aménagement et de développement sont des véhicules tout indiqués de la démarche de développement durable et, par ricochet, de la lutte contre les changements climatiques. Aussi, aménager durablement le territoire passe par une occupation et une habitation du territoire qui doivent s'inscrire dans la stratégie à long terme de développement durable. Rappelons à cet effet que la mobilité et le transport collectif constituent des véhicules essentiels à

---

<sup>24</sup> Notre amie la densité urbaine, La Presse, 10 octobre 2009, A 17.

l'aménagement durable d'un territoire. L'UMQ prépare actuellement un document d'orientation pour une politique gouvernementale du territoire et travaille en parallèle à l'élaboration d'un plan d'action à court terme.

## CONCLUSION

Bien qu'il ne revienne pas à l'UMQ de préciser la cible de réduction, nous pouvons derechef affirmer que nos membres veulent que le Québec demeure dans le peloton de tête des sociétés fermement engagées dans la lutte contre les changements climatiques. Préserver la qualité de vie des citoyennes et citoyens demeurera toujours au cœur des préoccupations municipales. Notons que la déclaration des maires et dirigeants municipaux au Quatrième Sommet des leaders municipaux sur les changements climatiques a fixé des objectifs de réduction d'ici 2020, alors que, de l'autre côté de l'Atlantique, la Convention des maires de l'Europe s'est engagée à réduire leurs émissions de 20 % d'ici 2020. Finalement, le 7 octobre dernier, lors d'une rencontre à Bruxelles, des maires d'Europe et des États-Unis ont décidé de s'associer pour lutter contre les changements climatiques.

Le Sommet sur le climat des Nations Unies à Copenhague, qui aura lieu en décembre prochain, est un des rendez-vous les plus importants du siècle. Tous les leaders mondiaux y seront et devront se lier à un accord ambitieux, équitable et obligatoire qui envisagera une cible réaliste et mobilisatrice. Plusieurs personnalités politiques et scientifiques de renom ont soutenu récemment en substance que l'action mondiale sur le changement climatique est vitale pour la santé de notre économie, de nos communautés et de notre avenir. David Suzuki, scientifique et communicateur récipiendaire de nombreux prix, résume la situation par la phrase coup de point suivante : « Nous sommes dans une automobile géante qui se dirige tout droit vers un mur de brique et tout le monde se dispute pour savoir où il va s'asseoir. ».<sup>25</sup>

Enfin, en raison de son rôle social et économique, le milieu municipal est dans une position privilégiée pour agir en vue d'améliorer l'efficacité énergétique, d'effectuer des économies d'énergie et de réduire les émissions de GES. Dans le cadre de la réduction

---

<sup>25</sup> Traduction libre de « We are in a giant car heading toward a brick wall and everyone is arguing over where they're going to sit ».

des GES et de la lutte contre les changements climatiques, l'Union entend poursuivre son engagement. Pour ce faire, elle demande au gouvernement du Québec de mettre de l'avant les idées qu'elle préconise pour les citoyens, les municipalités et le Québec.

## **ANNEXES**

**Annexe I : Résolution sur les changements climatiques**

**Annexe II : Résolution – Environnement – bâtiments durables**

**Annexe III : Résolution – Programme Biométhanisation – Gouvernement fédéral**

**Annexe IV : Résolution – Terrains contaminés – Programme ClimatSol**



UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC  
TENU LE MERCREDI 9 MAI 2007, À QUÉBEC**

**9.1. Environnement - Résolution sur les changements climatiques**

---

- Attendu qu'** il y a consensus scientifique sur l'existence des changements climatiques causés par les émissions de gaz à effet de serre des activités humaines ;
- Attendu que** les villes d'Amérique du Nord sont vulnérables aux conséquences des changements climatiques selon le Groupe d'experts intergouvernemental des Nations Unies sur l'évolution du climat ;
- Attendu que** les municipalités dans leurs activités quotidiennes émettent des émissions de gaz à effet de serre;
- Attendu que** le gouvernement du Québec s'est doté d'un Plan d'action 2006-2012 de lutte contre les changements climatiques ;
- Attendu que** selon un sondage SOM-La Presse, publié le 14 avril 2007, 90 % des québécois croient que les changements climatiques sont déjà en cours et sont convaincus des dangers liés au réchauffement de la planète ;
- Attendu que** les municipalités québécoises ont un rôle à jouer dans la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques ;
- Attendu que** les municipalités ont comme raison d'être de favoriser la prospérité durable de leur collectivité au niveau économique, social, culturel, environnemental et ce, afin d'assurer la qualité de vie de leurs citoyens actuels et futurs ;
- Attendu que** guidées par les principes du développement durable, les municipalités, au sujet des changements climatiques, disposent de champs d'intervention en efficacité énergétique, gestion de leur flotte de véhicules, gestion des matières résiduelles et en plans d'urgence ;
- Attendu que** les municipalités québécoises doivent se mobiliser pour envisager des mesures de réduction des émissions des gaz à effet de serre et d'adaptation aux conséquences déjà ressenties et à venir des changements climatiques ;
- Attendu que** l'UMQ appuie les objectifs du Protocole de Kyoto d'atteindre un objectif de réduction des émissions de GES de 6 % du niveau de 1990 et ce, d'ici 2012 au Canada et au Québec et souscrit aux principes du développement durable ;

tenu le mercredi 9 mai 2007

9.1. Environnement - Résolution sur les changements climatiques

Attendu que l'UMQ a initié le programme *GES-Énergie municipalités* (GESEM);

Attendu que l'UMQ désire poursuivre son implication dans le dossier des changements climatiques

CA-2007-05-05

**IL EST PROPOSÉ PAR M. DENIS LAPOINTE**

**Maire de Salaberry-de-Valleyfield**

**APPUYÉ PAR M. ERIC FOREST**

**Maire de Rimouski**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** l'UMQ élabore un projet de partenariat avec le Gouvernement du Québec qui encourage et aide les municipalités québécoises à :

- Entreprendre, si ce n'est déjà fait, des démarches pour connaître leur bilan d'émission de gaz à effet de serre, élaborer un plan de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre et prendre des mesures pour s'adapter aux changements climatiques ;
- Se fixer, dans la gestion de leurs responsabilités, un objectif similaire celui du Québec énoncé dans le Protocole de Kyoto soit de réduire de 6 % les émissions de gaz à effet de serre par rapport au niveau de 1990 et ce, d'ici 2008 à 2012 ;
- Favoriser des stratégies d'aménagement du territoire qui prennent en compte les changements climatiques et soutiennent le transport collectif, les modes de transport alternatifs.

**QUE** le gouvernement du Québec crée un programme de financement aux municipalités, par le biais de son Fonds vert, des sommes provenant d'Éco Fiducie Canada ou d'autres sources afin que les municipalités puissent concrétiser leurs projets de réduction d'émission de GES et d'adaptation aux changements climatiques ;

**QUE** les modalités du Fonds vert soient connues et mis en œuvre rapidement ;

**QUE** l'UMQ donne son appui au Plan d'action 2006-2012 de lutte contre les changements climatiques du gouvernement du Québec ;

**QUE** l'UMQ offre son entière collaboration au gouvernement du Québec dans l'élaboration de programmes de financement et de mesures incitatives destinées aux municipalités désirant poser des actions de lutte contre l'effet de serre et les changements climatiques ;

**QUE** l'UMQ, conséquemment, demande au gouvernement du Québec de l'impliquer activement à la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable du Gouvernement ;

*Quelle cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020?*

9.1. Environnement - Résolution sur les changements climatiques

---

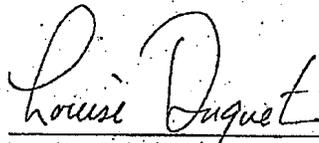
QUE le gouvernement fédéral se dote d'une stratégie de lutte contre les changements climatiques et de cibles de réduction de GES à court et moyen terme qui respecte les objectifs et les échéances du Protocole de Kyoto;

QU'une bourse du carbone soit mise sur pied et que les efforts de réduction d'émission de GES des municipalités y soient reconnus ;

QUE suite à l'adoption du budget fédéral, Éco-Fiducie Canada concrétise son engagement de 350 M\$ pour permettre au Plan d'action 2006-2012 de lutte contre les changements climatiques du gouvernement du Québec d'atteindre ses objectifs;

QUE l'UMQ diffuse la présente résolution à toutes les municipalités québécoises afin de soutenir la mobilisation des conseils municipaux dans le dossier des changements climatiques.

Copie certifiée  
conforme



---

Louise Duquet, secrétaire de la corporation

15 mai 2007  
LD/



UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE  
L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC  
TENUE LE VENDREDI 19 JUIN 2009, À MONTRÉAL**

**11. Environnement – bâtiments durables**

---

**Attendu que** les municipalités du Québec veulent mettre en pratique les principes du développement durable, entre autres, en saisissant les opportunités offertes par les bâtiments durables et les différentes certifications écologiques qui intègrent des critères environnementaux;

**Attendu qu'** un bâtiment durable se définit comme un bâtiment qui consomme moins de ressources (eau, énergie, matière) et est plus sain à la fois pour l'environnement et ses occupants;

**Attendu qu'** à la lumière de récentes expériences municipales, la certification LEED des édifices commerciaux et résidentiels (nouvelles constructions et rénovation), apparaît comme un outil pertinent et efficace pour les promoteurs de projets que sont, entre autres, les municipalités.

**Attendu qu'** il importe aux municipalités de pouvoir faire leurs choix sur les types de bâtiments et niveaux de certification appropriés à leurs besoins et moyens;

**Attendu que** le MAMROT désire accompagner les municipalités dans leur volonté d'entreprendre une démarche de développement durable au sein de leur communauté, en publiant une série de documents touchant la planification territoriale et le développement durable, dont un ouvrage sur le bâtiment durable;

**Attendu que** la construction durable se connecte sur des dimensions économiques et territoriales comme la diversification des filières de la transformation du bois au Québec;

**Attendu que** la Société d'habitation du Québec a des programmes d'aide qui se réfèrent à un Code du bâtiment qui ne permet pas de favoriser l'émergence de bâtiments durables;

**CA-2009-06-14**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-MARC PELLETIER  
Maire de Brossard  
APPUYÉ PAR M. BILL TIERNEY  
Maire de Sainte-Anne-de-Bellevue  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

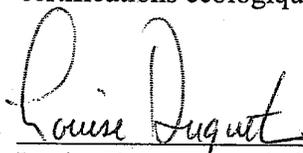
11. Environnement – bâtiments durables

---

**QUE** l'UMQ sensibilise le gouvernement au fait qu'il doit encourager la quantité de bâtiments durables en créant des programmes d'incitatifs financiers qui incitent le milieu municipal à mettre des projets de l'avant;

**QUE** l'UMQ sensibilise le gouvernement au fait que des institutions provinciales retardent, voire empêchent, le développement des projets de bâtiments durables avec des programmes qui sont peu adaptés aux certifications écologiques telles que LEED.

Copie certifiée  
conforme



---

Louise Duquet, secrétaire de la corporation

22 juin 2009  
LD/



UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE  
L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC,  
TENU LE MARDI 12 MAI 2009, À GATINEAU**

**9.2 Programme Biométhanisation – Gouvernement fédéral**

**Attendu que** dans la foulée du budget 2009, le gouvernement du Québec a annoncé la création d'un programme de 500 M\$ portant sur la biométhanisation qui mettra l'emphase sur le traitement des matières organiques et la réduction de gaz à effet de serre;

**Attendu qu'** un tel programme d'infrastructures répond partiellement à une demande formulée en 2007 par l'UMQ et à la déclaration commune du 24 février 2009 entre les associations municipales et les regroupements environnementaux à l'effet de « mettre en place un programme de financement des infrastructures de valorisation biologique des matières organiques (digestion anaérobie, compostage ouvert ou fermé) afin de détourner de l'enfouissement un minimum de 60 % des matières organiques d'ici la fin de 2012 »;

**Attendu que** la contribution financière du gouvernement fédéral est nécessaire à la réussite du Programme d'infrastructures de biométhanisation;

**Attendu que** le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) effectue actuellement une consultation auprès de l'UMQ et des municipalités et MRC;

**Attendu que** la Commission de l'environnement de l'UMQ tiendra une séance de consultation avec le MDDEP le 21 mai 2009.

**CA-2009-05-09 IL EST PROPOSÉ PAR M. ÉRIC FOREST  
Maire de Rimouski  
APPUYÉ PAR M. CLAUDE CARIGNAN  
Maire de Saint-Eustache  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

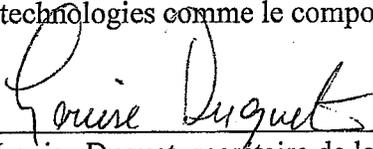
**QU'**afin de permettre aux municipalités souhaitant implanter des infrastructures de biométhanisation sur leur territoire, l'UMQ encourage le gouvernement fédéral à confirmer sa contribution financière par l'entremise du Fonds pour l'infrastructure verte, au Programme Biométhanisation du gouvernement du Québec;

**QUE** l'UMQ demande au gouvernement du Québec que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) présente un programme qui réponde aux réalités pratiques des municipalités et MRC québécoises et tienne compte des commentaires reçus lors de la consultation;

**QUE** l'UMQ demande que les conditions du programme soient dotées de balises assez flexibles pour permettre aux municipalités d'y intégrer une vision à moyen terme des actions à venir jusqu'au traitement des résidus ultimes;

**QUE** l'UMQ demande au gouvernement du Québec et, plus particulièrement au MDDEP, d'entamer des discussions avec l'Union concernant la création d'autres programmes d'infrastructures de valorisation biologique des matières organiques utilisant d'autres technologies comme le compostage ouvert ou fermé.

Copie certifiée  
conforme

  
\_\_\_\_\_  
Louise Duquet, secrétaire de la corporation

20 mai 2009  
LD/



UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC  
TENUE LE VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2009, À SHAWINIGAN**

**9.3 Terrains contaminés – Programme ClimatSol**

- Attendu que** les municipalités du Québec, dans une perspective d'occupation et d'habitation du territoire, veulent mettre en pratique les principes du développement durable, entre autres, en saisissant les opportunités offertes par la réhabilitation des terrains contaminés;
- Attendu que** le programme ClimatSol vise à répondre aux objectifs de développement durable du gouvernement du Québec;
- Attendu que** le budget alloué au programme ClimatSol du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) prend fin le 31 mars 2010;
- Attendu que** le programme ClimatSol a permis de financer une soixantaine de projets de réhabilitation;
- Attendu que** la durée d'un projet de réhabilitation d'un terrain contaminé, de sa conception à sa réalisation, peut s'échelonner sur plusieurs mois ou années selon son ampleur;
- Attendu que** les municipalités doivent avoir accès à des mesures permanentes et récurrentes;

**CA-2009-09-14**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. DONALD BUBAR**

**Maire de Chibougamau**

**APPUYÉ PAR M. BONIFACE DALLE-VEDOVE**

**Maire de Lorraine**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** l'UMQ demande au gouvernement de reconduire et de bonifier le programme ClimatSol afin d'accélérer la réhabilitation des terrains contaminés;

**QUE** l'UMQ offre sa collaboration au MDDEP afin de moduler les critères du programme ClimatSol pour le rendre davantage accessible aux municipalités.

Copie certifiée  
conforme.

Louise Duquet, secrétaire de la corporation

21 septembre 2009  
LD/

UMQ



**UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

680, rue Sherbrooke Ouest, bur. 680, Montréal (Québec) H3A 2M7  
Téléphone : 514.282.7700 - Télécopieur : 514.282.8893  
[www.umq.qc.ca](http://www.umq.qc.ca)